

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 330 nommant président ad hoc du tribunal supérieur d'appel M. Bonneville (Jacques), directeurs de l'Office de chauffes, docteur en droit.

n° 330

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vule décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale

Vul'absence du président du tribunal du supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur

Vul'empêchement de M. Henrie, président du tribunal, de connaître les affaires qu'il a jugées en première instance: Sur la proposition de M. le Procureur de la République chef du service judiciaire

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Bonneville (Jacques), directeur de l'Office des changes. docteur en droit, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ci-après : Affaires correctionnelles. Bougard (Aldric), non détenu, abus de confiance. Bougard (Aldric). non détenu, chèque sans provision. Bougard (Aldric) et Dessaignes, non détenus, escroquerie. Norhadian (Philippe). non détenu, vol. Affaires civiles. Tholomier contre son épouse, divorce. Idof contre Gleyze, action en payement. Chambre du Conseil. Demande en Nicoletto. Demande en Moussa Omah. Art. 2. — Avant d'entrer en fonctions. M. Bonneville (Jacques) prêter le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur. Art. 3. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.